

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au Ministre de l'Intérieur sur la rénovation du palais de justice de Verviers

Kattrin JADIN (MR) :

Les infrastructures du palais de justice de Verviers sont dans un état de dégradation avancé : elles présentent à la fois des problèmes de salubrité, de stabilité et de vétusté. Certains travaux ont déjà été entrepris, mais les moyens qui y ont été accordés jusqu'à présent sont trop modestes pour avoir permis d'enrayer une détérioration en pleine accélération. Certaines salles ont déjà dû être fermées pour des raisons de sécurité. Cela pourrait, à terme, concerner l'ensemble du bâtiment dans un avenir proche.

1. De quelle manière envisagez-vous de pallier les importants problèmes qui concernent le palais de justice de Verviers?
2. Disposez-vous d'une étude des travaux qui devraient être réalisés?
3. Avez-vous déjà des éléments de calendrier au sujet de ces travaux que vous pourriez me communiquer?
4. Quel sera le budget qui pourra y être consacré et que permettra-t-il de couvrir?

Ministre de l'Intérieur :

1.-2.-3.-4. Tout d'abord, permettez-nous de préciser quelque peu la situation du palais de justice de Verviers. Les dégradations du bâtiment sont en effet préoccupantes. Celui-ci présente différents problèmes d'un point de vue stabilité et vétusté mais pas en ce qui concerne la salubrité. Nos services ont pris les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité tant du personnel que du public fréquentant le palais de justice. Ces mesures, à savoir la fermeture de salles d'audience et l'interdiction d'accès de certains locaux, posent de réels soucis d'organisation pour le SPF Justice mais ne peuvent malheureusement être évitées. Il faut noter également que les problèmes principaux de stabilité ont pour origine une utilisation inadéquate des locaux par les services occupants, utilisation réalisée sans autorisation de la Régie des Bâtiments. Il s'agit principalement de stockage d'archives et d'armoires contenant des dossiers à de nombreux endroits et notamment dans les zones d'évacuation. Afin de trouver une solution à ces problèmes, un groupe de travail conjoint Régie des Bâtiments/SPF Justice (DGOJ) a été formé afin d'étudier les différentes pistes et solutions possibles. Il en ressort les décisions suivantes: - Afin de pouvoir procéder à cette rénovation, l'évacuation temporaire des archives stockées dans différents locaux du palais de Justice doit être réalisée. Pour ce faire, la Régie des Bâtiments a mis à disposition des services occupants 2 bâtiments. L'un dont la Régie des Bâtiments est propriétaire et un autre pris en location. La prise en location a été acceptée par le Conseil des Ministres en date du 4 avril 2014 et les travaux de première installation ont débutés ce 12 janvier 2015. Selon le planning des travaux, ceux-ci devraient être terminés le 3 avril 2015. - Afin de répondre au manque de place par rapport au programme des besoins avalisé par les Inspections des Finances accréditées auprès de la Régie des Bâtiments et du SPF Justice, trouver des locaux à proximité directe du bâtiment existant. L'acquisition du bâtiment TPalm a reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances accrédité auprès de la Régie des Bâtiments et a été signé par le ministre en charge de la Régie des Bâtiments. Selon les dernières informations transmises par le constructeur, le bâtiment ne serait livrable qu'à la fin de l'année 2015. Le temps de procéder à la levée des remarques, nous ne pourrions débuter nos travaux de première installation qu'au début de l'année 2016. Nos services sont déjà en contact avec les différents bureaux d'études et les services occupants afin de pouvoir préparer le dossier pour respecter cette date de début des travaux. Leur durée est estimée, actuellement, à 6 mois. - Parallèlement à cette décision, la rénovation complète des locaux actuels est programmée. Cette rénovation sera probablement réalisée par phases.

Comme déjà annoncé ci-dessus, diverses études internes ont déjà été réalisées. Concernant la rénovation complète des locaux actuels, un avis externe a été demandé à un bureau d'étude privé. Ce dernier devrait remettre son rapport très prochainement. Sur base de ce rapport, un marché de service d'études complètes et intégrées (à savoir reprenant les missions d'architecture, de stabilité, de chauffage et ventilation) sera dressé durant la première moitié de l'année 2015. Un calendrier des travaux et différentes opérations à mener a été établi lors des réunions du groupe de travail. Les agents en charge du dossier élaborent à ce jour le planning des travaux et procédures à venir. Néanmoins, comme vous l'avez mis en avant, certains éléments que nous pensions pouvoir traiter dans des phases de travaux ultérieures se sont révélés urgents et ont donc nécessité de bouleverser l'ordre des phases. En ce qui concerne les budgets qui devront être alloués aux travaux, ceux-ci n'ont fait l'objet, à l'heure actuelle, que de premières estimations et peuvent donc fortement évoluer. Il ne nous paraît donc pas opportun de les divulguer. L'objectif poursuivi par la Régie des Bâtiments est, à terme et en accord avec le SPF Justice, de fournir aux services occupants des locaux rénovés et fonctionnels au sein du bâtiment actuel et de celui qui sera acquis.